Epreuve UC 4 M1

Gestion de course technique et engagée

⇒ en centre

Validation UC4 / OI 41

EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques.

Compétences attendues	Description de la tâche	Conditions de la réalisation	Performance attendue
Etre capable de préparer et d'organiser l'ascension d'une grande voie de TA Etre capable de progresser efficacement, rapidement et en toute sécurité en grande voie TA.	Le candidat doit organiser et gérer l'ascension de la voie en terrain d'aventure. L'évaluation portera sur : *La préparation de la sortie ; *L'organisation matérielle et logistique; *L'organisation de la cordée et les consignes de sécurité ; *La lecture de l'itinéraire, prise de décision, gestion des aléas ; *La sécurité de la cordée, qualité des relais, prévention des chutes de pierres ; *La communication dans la cordée ; *La sécurisation de la progression, qualité des protections amovibles ; *La gestion de l'engagement physique et mental ; *La gestion et la sécurité de la descente en rappel.	Cette épreuve est réalisée dans une voie en terrain d'aventure de niveau au moins ED- pour les hommes et TD+ pour les femmes, comportant au moins 4 longueurs et une redescente en rappel. Elle se déroule sur 3 situations, chacune évaluée par 1 formateur différent. Dans chaque situation l'évaluateur évalue 4 candidats composant 2 cordées. A mi-parcours le second passe leader pour prendre en charge la suite de l'ascension. L'évaluateur se place en second de la première cordée. L'épreuve nécessite 4 formateurs évaluateurs pour 16 candidats sur 3 jours. Epreuve organisée avant la VEP MSP, la deuxième semaine du module 4.1 «terrain d'aventure ». En situation de rattrapage, le candidat est évalué sur une seule ascension par un évaluateur.	Le candidat présente les éléments et les outils permettant de préparer l'ascension et d'évaluer les conditions de sa faisabilité. Il présente ensuite le matériel qu'il emporte et la logistique qu'il prévoit. Il présente l'ascension et donne les consignes d'organisation et de sécurité à ses coéquipiers. Durant l'ascension, il fait les bons choix d'itinéraire et met en œuvre les aménagements nécessaires pour garantir l'intégrité de la cordée. Il construit des relais solides et adaptés à chaque situation. Il organise la redescente en rappel avec un maximum de sécurité. Il réussit à communiquer efficacement avec ses coéquipiers, même éloignés. Il est capable de gérer un niveau d'engagement adapté aux caractéristiques de la voie et à son niveau de performance. Il donne des consignes et les fait respecter.

Clauses particulières Clause 2-2



Critères d'évaluation et d'acceptation

La préparation :

Il évalue les conditions de l'ascension à partir d'informations objectives (météorologie, niveau de la voie, niveau d'engagement, itinéraire, durée estimée, réchappes, etc.)

Il prévoit des équipements et du matériel normés et adaptés.

Il prévoit une méthode d'ascension, une logistique et une organisation du groupe laissant envisager une progression efficace.

Il prévoit le matériel d'intervention et de déclenchement des secours adapté.

L'ascension de la voie :

Bonne évaluation des dangers potentiels au fur et à mesure de la progression.

Bonnes prises de décision concernant les choix d'itinéraires.

Mise en œuvre efficace des aménagements permettant une ascension rapide et favorisant la sécurité de la cordée. (qualité des points de progression, choix des emplacements, prise en compte de la progression des seconds, séparation des brins, gestion des facteurs de chute, points de renvoi, etc)

Choix de l'emplacement du relais perspicace.

Relais solide et pertinent au vu des possibilités de confection, du niveau de facteur en cas de chute du leader au départ de la longueur.

Bonne gestion du risque de chute de pierres.

Les différentes formes de communication sont maîtrisées et efficaces (verbales, sonores et par signes).

Le candidat met en place les moyens nécessaires pour minimiser la prise de risque.

Il tient compte des risques objectifs pour éviter les situations « exposées ».

Il est capable de dominer ses appréhensions pour sortir les longueurs sans se mettre en danger.

Son niveau d'engagement est adapté à son niveau d'escalade.

Il est capable de grimper rapidement.

Il est capable de tenir l'horaire prévu.

Il adapte son mode de progression en fonction du support afin d'être efficace et rapide (escalade artificielle, escalade libre, gestion des points de repos, prise de décisions)

Bonne gestion du groupe, tenant compte des compétences de chacun.

Consignes claires. Le candidat vérifie qu'elles sont entendues et comprises.

La redescente de la voie :

Le candidat veille à la sécurité des membres de la cordée durant l'accès au rappel.

Il gère avec sécurité la succession de plusieurs rappels.

Clauses particulières

Clause 2-2

CREPS MONTPELLIER

Epreuve UC 4 M2 *Epreuve de secours*

⇒ en centre

Validation UC4 / OI 42

EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants.

Compétences attendues	Description de la tâche	Conditions de la réalisation	Performance attendue
Etre capable d'organiser le secours d'une personne accidentée en escalade de grande voie, la réchappe de la cordée et de déclencher les secours.	Cette épreuve comporte quatre ateliers d'évaluation : * Atelier 1 : réaliser une intervention d'exception simple (enchaîner des rappels avec une victime, réaliser 2 mouflages efficaces pour aider un second, auto dégagement pendu en tête sous un surplomb, décrochage du bas ou du haut, réchappe en solo auto assuré, autre réchappe avec rappel improvisé et traversée sur vire). L'intervention est suivie d'un entretien. * Ateliers 2 : Intervenir auprès d'un second ou d'un leader accidenté pour le remonter ou le descendre au relais (intervention au leader, grand balancier ou Thibalion). * Atelier 3 : Evacuation en paroi d'une personne accidentée (installer la descente d'une victime et un secouriste avec rabout de corde sous tension). Déclenchement des secours. La réussite des 3 interventions conditionne l'acquisition de l'Ol42.	Ces ateliers sont prévus à différents moments du module 4.2 « Assistance et secours ». L'ateliers 1 est évalué par un formateur en grandes voies durant les 3 derniers jours du module sans que le stagiaire soit prévenu à l'avance de l'intervention à réaliser. En fonction de chaque situation, le candidat doit choisir la technique la plus appropriée. Une limite de temps est déterminée en fonction de chaque situation. L'entretien dure 15 minutes. Les ateliers 2 et 3 sont évalués par un jury de 2 évaluateurs le dernier jour du module. Le candidat doit mettre en place l'intervention la plus adaptée en fonction de la question tirée au sort et de la situation qui lui est proposée par le jury. Atelier prévu en site sportif d'une longueur sur relais non chaîné. La situation de déclenchement des secours est factice. Compter une journée pour 16 candidats et 8 évaluateurs (4 experts extérieurs et 4 formateurs). Cette épreuve est organisée avant la VEP MSP.	Intervention d'exception Le candidat doit adapter la mise en œuvre de son intervention au contexte de la situation afin qu'elle soit efficace, réalisée en toute sécurité et rapidement (peu d'hésitations). Le candidat est capable d'argumenter ses choix durant l'entretien avec l'évaluateur. Dégagement d'un coéquipier Le candidat doit prévoir une mise en œuvre de son intervention répondant à la question tirée au sort et au contexte de la situation afin qu'elle soit efficace, réalisée en toute sécurité et rapidement (peu d'hésitations). Evacuation d'une victime en paroi Le candidat doit adapter la mise en œuvre de son intervention au contexte de la situation afin qu'elle soit efficace, réalisée en toute sécurité et rapidement (peu d'hésitations). Le candidat doit évaluer la situation, analyser les conditions de déplacement de la victime et réaliser les gestes appropriés. Notamment, il doit placer l'accompagnant de la victime par rapport à celle-ci en fonction de son traumatisme et afin de l'aider à descendre. Le déclenchement des secours respecte la procédure adéquate.

Clauses particulières Clause 2-2



Critères d'évaluation et d'acceptation

Concernant tous les ateliers :

La préparation de l'intervention favorise sa réalisation.

Le matériel utilisé est adapté.

Son utilisation est maîtrisée.

Le candidat donne des consignes pertinentes et en nombre suffisant à son coéquipier.

Les gestes qu'il réalise sont sûrs et rarement hésitants.

L'intervention réalisée est adaptée au contexte de la situation.

La durée de mise en œuvre est adaptée à l'intervention et aux conditions de réalisation.

La sécurité de la cordée est préservée en permanence.

Bonne évaluation des dangers potentiels au fur et à mesure du déroulement de l'intervention.

L'intervention tient compte des risques de « sur-accident ».

L'entretien de l'atelier 1 :

Il est capable d'évaluer les risques objectifs de la situation de départ.

Le candidat est capable d'argumenter ses choix.

Il est capable d'évaluer l'efficacité de son intervention et la sécurité de sa mise en œuvre.

Le déclenchement des secours :

Il prévoit le matériel de déclenchement des secours adapté.

Il suit une procédure efficace de déclenchement des secours.

Il transmet un bilan précis (des circonstances et de la victime) à l'organisme de secours.

Clauses particulières



Epreuve UC4 M3

Encadrement de courses d'envergure ou engagées

⇒ en centre , avec <u>intérrogation «Liste de voies complémentaire .</u>

Validation UC4 / OI43

EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.

Compétences Desc		Conditions de la	Performance
attendues tâch		réalisation	attendue
d'encadrer un groupe de pratiquants sur d'un des courses d'envergure et/ou en terrain d'aven- mer	r une séance ncadrement n groupe de 2 personnes sur x types de ain dont au ins un itiné- e de plus de m.	Cette épreuve est organisée en deuxième partie du module 4.4 « encadrement en itinéraire d'envergure ou engagé ». Le public d'application peut avoir un niveau variable dans ce type d'activité. Les objectifs et les choix d'organisation dépendront en partie du niveau du public. Pour l'itinéraire d'envergure (voie équipée ou TA de plus de 200m) Le candidat doit gérer une cordée avec 2 élèves sur l'ensemble de la course (approche et retour compris). Le candidat est évalué par un formateur. Pour l'itinéraire engagé de moins de 200m (voie TA, école de TA, école de « trad ») Le candidat, évalué par un formateur, gère 2 à 4 élèves en situation d'apprentissage de l'escalade en école de TA ou « trad ». Les épreuves sont organisées avec un évaluateur par candidat sur chaque situation. Ainsi, chaque candidat est évalué dans 2 itinéraires et par 2 évaluateurs différents. Elle nécessite 6 formateurs évaluateurs pour 16 candidats.	Le candidat conçoit la sortie : il rassemble toutes les informations utiles à la préparation de sa course (informations sur la voie : topo, contacts, internet, et informations sur son public.) et sur place (repérage du site et de la voie). Il propose une sortie dont les objectifs sont adaptés au projet du public, à son niveau et au contexte de son ascension. Il met en œuvre la sortie : il organise la logistique, le matériel, les cordées, le mode de progression. Il prévoit les aménagements et les modes d'intervention nécessaires. Le candidat conduit la sortie : Il veille en permanence à la sécurité des pratiquants et satisfait aux exigences réglementaires. Il fait preuve d'autorité et fait respecter les consignes de sécurité. Il est très impliqué dans le déroulement de la séance et favorise un climat adapté à la situation et aux attentes des pratiquants. Il est vigilant et disponible. Le candidat évalue en permanence le déroulement de la sortie : Il évalue régulièrement l'activité de ses élèves (niveau, condition physique, motivation, écoute) Il s'adapte et régule de façon appropriée et rapidement lorsque c'est nécessaire. Il organise régulièrement des échanges et des retours. Il prévoit un temps d'échange chaleureux et constructif

Clauses particulières Clause 2-2



Epreuve UC4 M3

Encadrement de courses d'envergure ou engagées

⇒ en centre , avec intérrogation «Liste de voies complémentaire

<u>Liste de voies</u> <u>complémentaire:</u>

Réalisable jusqu'à l'Epreuve du

Module4.3

Encadrement en Itinéraire d'Aventure

Certification M3/UC4

Etre capable de justifier de la réalisation de :

- trois voies en terrain d'aventure d'une hauteur de 300m de niveau ED pour les hommes et de niveau TD+ pour les femmes.
- De deux voies d'une hauteur de 400m en site équipé de niveau ED- pour les hommes et les femmes.

Une épreuve d'entretien permettant au candidat de justifier d'une expérience complémentaire de pratiquant d'escalade en autonomie dans trois voies en terrain d'aventure d'une hauteur de 200m de niveau ED pour les hommes et de niveau TD+ pour les femmes, et de deux voies d'une hauteur de 300m en site équipé de niveau ED- pour les hommes et les femmes.

Cet entretien se fait sur la base de la liste de courses complémentaire, fournie au CREPS 1 semaine avant l'épreuve par le candidat.

Dans un premier temps, l'entretien portera sur la vérification de l'authenticité de la liste en faisant préciser au candidat les détails de ses courses : conditions de parcours, profil et type de voies, caractéristiques techniques.

Dans un deuxième temps, il s'attache à vérifier le niveau d'autonomie du candidat en lui faisant préciser le rôle tenu dans la cordée, le matériel nécessaire, les difficultés rencontrées.

Ces voies doivent avoir été réalisées après la certification de l'épreuve de « gestion de course technique et engagée », exception faite de deux de ces voies qui peuvent avoir été réalisées en cours de formation en centre.

La durée de l'épreuve est de 15 minutes.

Epreuve évaluée par un formateur et un expert l premier jour de la VEPMSP.

Authenticité de la liste de courses.

Précisions sur la description générale de l'itinéraire.

Description des longueurs : difficultés, qualité du rocher, points d'assurage, particularités, etc.

Description de la descente.

Description de l'accès au départ et du retour.

Niveau d'autonomie

Le rôle tenu dans l'organisation de la sortie.

Les modalités de préparation de la course.

Les longueurs réalisées en leader. Difficultés rencontrées. Conformité du niveau des voies au regard du topo.

Autonomie dans la préparation de la course, vis-à-vis des prévisions météo, des informations préalables sur l'itinéraire, du matériel, etc.

Analyse objective des difficultés rencontrées et des remédiations proposées.

Clauses particulières



Critères d'évaluation et d'acceptation

Concernant la conception de la sortie :

Tous les canaux d'information sur l'itinéraire sont utilisés.

Le repérage de l'itinéraire est réalisé.

Les réchappes sont prévues et sont réalistes sur les différentes parties de l'itinéraire (variantes d'itinéraire, échappatoires latéraux, possibilités de rappels)

L'estimation du niveau et de l'expérience des élèves est pertinente.

Les objectifs prévus sont adaptés aux attentes et aux niveaux des élèves.

Le choix de l'itinéraire est pertinent.

Mise en œuvre de la sortie :

Le matériel prévu est pertinent au regard des conditions de l'ascension.

Le choix des méthodes de progression est efficace au regard des objectifs.

L'organisation de la ou des cordées est pertinent.

L'aménagement du milieu est cohérent et favorise les apprentissages.

La conduite de la sortie

La démarche pédagogique adoptée favorise la réussite de la sortie.

La pratique est réalisée dans le cadre règlementaire.

La ou les cordées progressent rapidement. Le timing prévu est respecté.

Les propositions sont justifiées par des données relatives à la didactique et aux apprentissages.

Le comportement :

La prise en main et la gestion du groupe favorise l'écoute et la sécurité.

Le candidat est totalement investi sur l'ensemble de la prestation.

Le comportement est dynamique, favorise un climat de confiance et correspond aux attentes du public.

L'évaluation de la sortie

Les critères d'évaluation et les observables sont explicites et cohérents au regard des objectifs.

Le candidat prévoit des régulations de sa séance en fonction des conditions de progression de ses élèves durant la sortie.

Il prévoit un temps d'échange chaleureux et constructif après la sortie.

La sécurité :

Elle est assurée en permanence.

Le candidat veille en permanence à l'état de ses élèves.

Les réactions et les régulations sont adaptées et efficaces, face aux incidents ou aux risques d'incidents.

Clauses particulières

Clause 2-2